

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 681

présenté par  
M. Jacob

-----  
**ARTICLE 12**

À la deuxième phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« du service de mise à disposition de véhicules pour un usage temporaire  
(« auto-partage »),

les mots :

« de l'auto-partage ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amélioration rédactionnelle.